

L'incendiat juvénile : un phénomène urbain

Cécile Ségal

Volume 57, numéro 4, 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104717ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104717ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Ségal, C. (1990). L'incendiat juvénile : un phénomène urbain. *Assurances*, 57(4), 537-552. <https://doi.org/10.7202/1104717ar>

Résumé de l'article

Arson is one of the most difficult crimes to detect, yet its material costs are considerable and it often has a devastating effect on human beings and on society. We would like to thank the author for allowing us to publish her study on arson committed by youths under 18 years of age. This study outlines the main characteristics of arsonists and concludes with effective preventive measures which can be taken. This study, published in April 1989, is a summary of 8 months of research carried out by the author concomitantly with a prevention program drawn up by the Quebec City Fire Department in collaboration with 35 juvenile arsonists.

L'incendiat juvénile : un phénomène urbain⁽¹⁾

par

Cécile Ségal

Arson is one of the most difficult crimes to detect, yet its material costs are considerable and it often has a devastating effect on human beings and on society.

537

We would like to thank the author for allowing us to publish her study on arson committed by youths under 18 years of age. This study outlines the main characteristics of arsonists and concludes with effective preventive measures which can be taken.

This study, published in April 1989, is a summary of 8 months of research carried out by the author concomittantly with a prevention program drawn up by the Quebec City Fire Department in collaboration with 35 juvenile arsonists.



Ce document ne présente pas une étude exhaustive de l'incendiat juvénile. Il résume une recherche, publiée en avril 1989, qui porte sur un ensemble de facteurs associés à cette problématique particulière.

Cette étude a été menée, sur une période de huit mois, en concomitance avec un programme de prévention auprès de 35 jeunes incendiaires de la ville de Québec.

(1) Analyse abrégée d'une recherche faite en 1989 et commanditée par la fondation Conrad LeBlanc et par la Chaire en assurance de l'Université Laval. Nous nous excusons auprès de l'auteur de n'avoir pu publier les nombreux tableaux accompagnant son étude, faute d'espace.

Le lecteur désirant obtenir plus de renseignements au sujet du programme de prévention et connaître les résultats de son évolution pourra s'adresser à M^{me} Cécile Ségal, la responsable de ce projet, chez Moffet et Brochu, au (418) 656-2131 ou au Laboratoire de recherche de l'Université Laval, École de service social, Cité universitaire, Québec (Québec) G1K 7P4.

En revanche, le lecteur désireux d'obtenir une copie intégrale de l'étude de M^{me} Ségal pourra s'adresser à la revue *Assurances*.

Les résultats qui découlent de la description des données du Commissariat des incendies de la ville de Québec permettent de dresser une esquisse du phénomène. L'étude n'a pas procédé par une analyse statistique des données, mais a suffi à nous fournir des résultats quantitatifs intéressants qui suscitent des réflexions et qui peuvent orienter des recherches ultérieures.

Introduction

538 L'incendie volontaire est un des crimes les plus difficiles à détecter. Pourtant, ses coûts matériels sont considérables et ses effets humains et sociaux souvent très pénibles.

L'incendie volontaire commis par des jeunes de moins de dix-huit ans présente trois caractéristiques. D'abord, il forme une part très importante de ce type de criminalité, au moins le tiers au Québec. À Québec, les trois quarts des personnes soupçonnées sont des mineurs. Deuxièmement, l'incendiat juvénile commence à être mieux connu : les risques sont liés à des conditions sociales, des milieux et circonstances, des situations psychologiques identifiables. Particulièrement, le jeu banal avec le feu chez les enfants est un signe d'alarme clair. Enfin, il en résulte non seulement que la prévention est possible, mais aussi que c'est une prévention à faible coût par rapport aux risques évités.

Le problème, certes, est angoissant, mais l'étude effectuée⁽²⁾ éclaire et révèle qui est l'incendiaire juvénile, où, quand, comment il met le feu, où il habite, et permet de conclure sur les conditions nécessaires à une prévention efficace.

1. Un phénomène réel

1.1 Un phénomène fréquent

Au Québec, plus de 40% des personnes soupçonnées d'incendie sont âgées de moins de dix-huit ans et plus du tiers des incendies d'origine volontaire sont allumés par elles.

Dans la région 03, presque la moitié (47%) des incendies volontaires sont allumés par des mineurs.

⁽²⁾ Ségal, Cécile. « L'Incendiat juvénile : un phénomène urbain ». Laboratoire de recherche en service social, Université Laval, Québec, 1989, 120 pages.

Plus encore, en dix ans, de 1978 à 1988, à Québec même, 70% des individus soupçonnés d'incendie volontaire ont moins de dix-huit ans. En 1987 seulement, 35% des feux d'origine volontaire pour lesquels on a trouvé un suspect sont allumés par des mineurs. En 1987 toujours, les trois quarts des suspects identifiés sont des jeunes. C'est qu'il est plus facile de repérer un comportement suspect ou dangereux chez un jeune que chez un adulte.

1.2 Un phénomène en croissance

Jusqu'en 1979, à Québec, le phénomène de l'incendiat juvénile est stable : le nombre de ces incendies n'augmente pas. À partir de 1980, l'augmentation est constante : de 1% par année jusqu'en 1985, de 3% par année en 1986 et en 1987.

539

1.3 Un phénomène coûteux

Plus de 350 millions \$ de dégâts, 116 morts et 582 blessés : ce pourrait être le bilan d'une catastrophe effroyable ; c'est, en réalité, celui des incendies volontaires en cinq ans, de 1980 à 1985.

Seulement à Québec, de 1984 à 1987, les incendies volontaires ont fait plus de 11,5 millions \$ de dégâts. Les jeunes incendiaires ont sur la conscience 40% de ces dommages, c'est-à-dire 4,5 millions \$.

La situation réelle est probablement pire puisque la cause de 60% des incendies n'est pas déterminée.

En 1987, les enfants sont responsables de 5% des dégâts matériels causés par des incendies majeurs (50 000 \$ et plus).

1.4 La prévention : une solution économique

Notre recherche nous éclaire assez pour proposer des solutions avantageuses.

Les Américains, dont la culture s'apparente à la nôtre, ont déjà mis sur pied une batterie de programmes de recherche, mais aussi de prévention :

- Depuis treize ans, plus de 325 programmes de prévention et d'aide aux incendiaires juvéniles ont été mis sur pied.
- À Fall River, au Massachusetts, un an après la mise en place d'un programme, les incendies juvéniles diminuaient de 40%. Aucun des jeunes aidés par le service ne récidivait.

- À Houston, en cinq ans, on a aidé 600 jeunes avec un programme semblable ; quatre seulement ont récidivé.
- On estime que chaque dollar investi dans la prévention évite 27 \$ de dégâts.

À Québec, depuis 1984, on perd chaque année 1 million \$ en moyenne à cause des incendies causés par les jeunes.

Un bon service de prévention coûterait 60 000 \$. Un seul incendie évité suffirait à le rentabiliser.

540 2. Une étude fiable

2.1 Prévention, intervention, recherche

Cinq organismes ont senti qu'on avait besoin de mesurer l'ampleur du phénomène à Québec ; ils y ont mis les efforts nécessaires en créant un service d'aide aux jeunes incendiaires (AJI). Ce sont : la Fondation Conrad Leblanc, la Chaire en assurance de l'Université Laval, le Commissariat aux incendies de la Ville de Québec, le Centre des services sociaux de Québec et la Direction générale de la prévention des incendies du Québec.

Le service a été en place de janvier à octobre 1988. On voulait réduire les risques d'incendies criminels et accidentels causés par les enfants.

Dans cette perspective, nous avons expérimenté à Québec un programme de prévention et d'intervention, et tenté, par une recherche scientifique, de donner un portrait exact de la situation dans ce domaine.

Échantillonnage

Le Commissariat aux incendies avait, depuis 1973, répertorié 410 jeunes suspects. L'avènement de l'informatique en 1978 permet, à partir de cette date, d'avoir plus de renseignements sur 310 cas de jeunes incendiaires.

L'existence d'un fichier similaire pour les adultes nous a permis de comparer le milieu social des jeunes incendiaires avec celui de leurs aînés.

On a ainsi mieux cerné le portrait type de l'incendiaire juvénile selon certaines variables : où met-il le feu ?, quel quartier habite-t-il ?, quel âge a-t-il en moyenne ?, etc.

On a aussi repéré ce qui, dans leur environnement, favorise leur tendance incendiaire.

Nous savons maintenant de façon scientifique ce que ceux qui étaient confrontés au phénomène savaient intuitivement. Les résultats de cette recherche apportent de l'eau au moulin de la prévention.

2.2 Des études qui concordent. . .

541

Nos résultats concordent avec ceux obtenus aux États-Unis. Les Américains ont établi ces données :

- Quarante-trois p. cent des suspects d'incendie en 1985 sont des mineurs (statistiques du FBI). C'est 7% de plus que l'année d'avant. Quarante p. cent des incendies sont causés par eux.
- Dix-sept p. cent des suspects d'incendie en 1977 ont moins de treize ans.
- Soixante-cinq p. cent des incendies allumés par des mineurs sont causés par des enfants de cinq à neuf ans.
- Les enfants de moins de cinq ans sont responsables de 17% des feux mortels, mais ne représentent que 7% de la population.
- En Californie, entre 1980 et 1982, un feu sur trois est allumé par un jeune récidiviste.
- Trente à soixante p. cent des enfants aimeraient jouer avec le feu, ou l'ont déjà fait.
- La plus vieille étude faite dans ce domaine montre que quand un enfant joue plus d'une fois avec le feu, il y a 80% de chances pour qu'il allume un vrai incendie.
- Soixante p. cent des jeunes incendiaires sont simplement curieux ; 40% éprouvent des malaises familiaux ou personnels.
- Plus de la moitié des feux allumés par des jeunes le sont sous les lits d'enfants, dans les garde-robe, dans les garages, dans les salles de bains. Quatre sur dix le sont dehors, près de la maison. . .

3. Qui est l'incendiaire juvénile ?

3.1 Pas toujours un malveillant

L'enfant qui joue avec le feu agit parfois par malveillance, mais le plus souvent, c'est de l'inconséquence. Il peut faire exprès pour jouer avec le feu, sans pour autant vouloir mettre le feu et causer des dégâts.

542 Si nous voulons faire de la prévention efficacement, il faut non seulement aider ceux qui mettent le feu volontairement ou accidentellement, mais aussi ceux qui jouent avec le feu sans que cela ait, jusque-là, eu de conséquences néfastes. . .

3.2 Leur sexe : des garçons surtout

1° À Québec, 410 jeunes ont allumé 489 incendies en quinze ans. Neuf fois sur dix, c'était des garçons.

2° Ce n'est qu'en bas de cinq ans que cette proportion est moins évidente.

3° Les adultes incendiaires sont à 75% des hommes.

3.3 Son âge : la puberté

Au cours des dix dernières années, 70% des incendiaires recensés sont des mineurs, 30% des adultes.

Quatre-vingts p. cent des jeunes soupçonnés depuis dix ans ont entre six et quinze ans. Sur les quinze dernières années, on calcule que l'âge modal (fixé en éliminant les extrêmes qui fausseraient les statistiques) est de dix ans et demi. Les jeunes incendiaires sont donc surtout à la toute fin de l'enfance ou dans leur préadolescence, donc entre neuf et treize ans.

3.4 Pourquoi met-il le feu ?

Les statistiques et la recherche ne nous permettaient pas d'établir les motifs des jeunes incendiaires.

Mais le projet d'intervention⁽³⁾ auprès de 35 d'entre eux nous permet de cerner des tendances, que viennent confirmer les études américaines. Basées sur plus de cas, ces études ont établi des descrip-

⁽³⁾ Bruneau, Marie et Ségal, Cécile. Bilan évaluatif du programme AJI. Centre des services sociaux de Québec.

tions de comportements que notre expérience nous a permis de retrouver dans les mêmes proportions ou presque. . .

Le jeune curieux

Dans notre expérience, c'est plus que le tiers des incendiaires juvéniles. Il y trouve une satisfaction, une sensation de puissance, à manipuler un élément naturel comme le feu. Il le fait par jeu avec d'autres enfants, par défi des règles fixées, ou par simple goût d'essayer. . .

Le jeune qui a besoin d'aide

543

C'est la moitié des jeunes que nous avons rencontrés. Il y a des tensions dans leur famille, dans leur milieu. Ils protestent contre l'attitude de leurs parents. Ils n'arrivent pas à exprimer leurs besoins. Ils sont introvertis, et ne savent comment sortir de leur mal d'aise. Souvent, ils ne s'entendent pas avec les autres enfants et cela se double de difficultés scolaires. . .

Le jeune à handicap sérieux

C'est 15% de la clientèle. Ils ont un jugement défaillant, un désir de provocation, ils sont souvent désœuvrés. Mais le plus inquiétant, c'est qu'ils ont intégré à leur personnalité des troubles sérieux de comportement. Les jeunes qui ont besoin d'aide jouent avec le feu par réaction. Celui qui a un handicap sérieux le fait plus systématiquement, et semble indifférent à ce qu'il provoque.

3.5 La récidive

Les policiers divisent les jeunes incendiaires en monoincendiaires et multiincendiaires. Les premiers n'ont mis le feu qu'une fois. Les seconds ont récidivé.

Onze p. cent des jeunes incendiaires récidivent une fois qu'ils ont été repérés par les policiers. Cela signifie que 89% cessent leur activité une fois identifiés ou encore, récidivent, mais sans se faire prendre. Les 11% de récidive représentent un chiffre conservateur, puisque plusieurs peuvent recommencer sans se faire prendre.

4. Comment, quand et où met-il le feu ?

4.1 Comment

4.1.1 Cas vécus

Deux cas vécus sont très symptomatiques et démontrent que ce ne sont pas que les enfants des autres, mais aussi des enfants comme les autres.

A. 28 mars 1984

544 Deuxième alarme à Québec pour un appartement en flammes. Il y a deux morts. Le père est trouvé dans la chambre. Son fils, âgé de cinq ans, sur le plancher du salon. La mère et le jeune frère étaient absents. Les enquêteurs découvrent que l'incendie est dû à une négligence ou est criminel et, à force de questions, découvrent que l'enfant de cinq ans avait été surpris souvent à jouer avec le feu au cours des cinq derniers mois.

B. 16 mars 1987

Deuxième alarme à Québec. Mais cette fois, tous les occupants de l'immeuble sont sains et saufs, malgré 100 000 \$ de dégâts. Au cours de l'enquête, deux fillettes de huit et neuf ans finissent par expliquer qu'elles jouaient avec une chandelle qu'elles ont échappée. Elles sont sorties de la pièce, ont fermé la porte et ont hésité à prévenir leur grand-mère dans l'appartement voisin. L'une des fillettes en était à son quatrième début d'incendie. Ses proches avaient toujours éteint à temps, sans pompier. L'autre en était à son deuxième et venait de se faire prendre pour vol à l'étalage.

Si un programme de prévention avait existé, comme il y en a aux États-Unis dans des villes plus petites que Québec, ces deux tragédies n'auraient peut-être pas eu lieu. Des proches démunis devant le manège de ces enfants, auraient pu obtenir une aide immédiate sans pénaliser le jeune, et sans déranger les policiers pour des petits « jeux » à première vue anodins.

4.1.2 Des facteurs facilitants

Des facteurs semblent faciliter l'émergence du phénomène.

A. C'est facile de mettre le feu

Les préventionnistes du Service de protection contre l'incendie de la ville de Québec observent dans leurs visites domiciliaires que les allumettes, les briquets, les cigarettes et autres produits inflammables sont fréquemment laissés à la portée des enfants.

Malgré un code municipal qui interdit de jeter quoi que ce soit à la rue, 70% des enfants référés au service AJI en six mois avaient trouvé leurs allumettes sur le parterre public.

De plus, les commerces, selon les préventionnistes, laissent accessibles aux jeunes allumettes, pétards, feux d'artifice, produits inflammables.

545

Les règlements municipaux font-ils défaut ? Est-ce le public qui ne les respecte pas ? Est-ce de la négligence ou de l'ignorance ? Serait-il souhaitable de mettre hors d'atteinte des enfants de tout âge les allumettes, les briquets, les produits inflammables, ou doit-on leur apprendre à s'en servir respectueusement ?.

Ces questions restent en suspens mais devront être approfondies dans les délais les plus brefs pour contrôler l'accès facile aux combustibles que l'on considère comme un facteur incitatif aux événements d'incendiat juvénile.

B. Où est la prévention ?

De 1986 à 1987, il y a eu une baisse de 46% des activités de prévention dans les écoles. Il n'y a plus de visite annuelle systématique, alors que durant une heure et demie on expliquait aux élèves du primaire comment se protéger en cas de feu et quels dangers il représentait. Les préventionnistes (policiers et pompiers) manquent de temps et voudraient posséder plus de techniques pédagogiques pour s'adresser efficacement aux enfants.

C. Les ressources manquent

Souvent, quand on repère un jeune incendiaire, seulement deux solutions sont possibles : le référer au directeur de la Protection de la jeunesse ou le rendre à ses parents avec un bon avertissement.

Seulement un jeune incendiaire sur trois est envoyé à un service d'aide. Les policiers et pompiers ont peu de ressources :

- L'âge moyen du jeune incendiaire est onze ans : trop jeune pour la loi des jeunes contrevenants.
 - La Protection de la jeunesse s'adresse plus aux jeunes qui ont des troubles de comportement très sérieux. Soixante p. cent des jeunes ont besoin d'aide, mais pas forcément de l'autorité du DPJ, qui fait souvent peur aux parents. Les policiers en sont conscients.
- 546
- D'autres, comme les CLSC, pourraient aider ces jeunes mais ils connaissent mal le phénomène et les parents cherchent une ressource plus spécialisée. De plus, la bonne volonté ne suffit pas à éviter la récidive. . .
 - Ce n'est pas le travail et la compétence du policier que d'identifier les problèmes du jeune et la ressource qui peut l'aider. Ne pouvant user ni de la loi, ni du DPJ, il rend, deux fois sur trois, le jeune à ses parents sans pouvoir l'aider.

4.2 Quand : d'avril à octobre

Les mois de mai (13%) et de septembre (14%) sont les mois de l'année pendant lesquels surviennent le plus d'événements d'incendiat juvénile. Fait intéressant, ces mois correspondent respectivement à la fin et au début de l'année scolaire. Suivent les mois de juillet (11%), d'avril (9,4%), d'octobre (9,2%) et d'août (9%).

Toutefois, comme les quantités ne sont pas très élevées, ces observations peuvent résulter de phénomènes accidentels. C'est pourquoi nous avons établi une courbe des moyennes mobiles sur trois mois.

4.3 Où : le quartier de résidence

Plus des trois quarts des 342 événements d'incendiat commis par des jeunes non récidivistes (259 événements, 78%) ont lieu soit dans « école et endroit public » ou dans « logis des parents ou à proximité ».

Plus l'âge augmente, plus l'événement auquel le jeune incendiaire est relié est commis loin du domicile familial. Sur 259 événements, le pourcentage des jeunes de moins de cinq ans, de six à onze ans, de douze à dix-sept ans ayant commis leurs actes dans des en-

droits publics est respectivement de 14%, 40% et 47%. Alors que pour des événements commis dans le logis des parents ou à proximité, le pourcentage respectif est de 79%, 38% et 32%.

Les quatre types de bâtiments à Québec où se sont produits depuis 1978 le plus d'événements d'incendiat juvénile (70% des cas) sont surtout les maisons à deux logements privés ou plus (40%), plus les HLM et les commerces (20%), enfin les écoles (10%).

Les incendies causés par les enfants depuis les dix dernières années ont pris naissance, trois fois sur cinq, dans les poubelles, les terrains vagues, les hangars, les portiques, les chambres à coucher et les passages.

547

Soixante-quinze p. cent des événements d'incendiat sont commis dans le quartier où habite le jeune incendiaire.

Dès lors, la répartition des incendiaires juvéniles par quartier selon leur lieu de résidence permet d'identifier avec un bon degré de certitude les milieux à risque.

5. Où habite-t-il ?

5.1 Des milieux à risque

1° On retrouve en moyenne 2,4% d'incendiaires juvéniles au km² par quartier⁽⁴⁾. Les quartiers à forte prévalence de jeunes incendiaires sont surtout :

- Saint-Roch (5,4%) ;
- Saint-Sauveur (4,9%) ;
- Montcalm (3,5%) ;
- Vieux Limoilou (3,0%) ;
- Duberger (3,6%).

2° On retrouve en moyenne 0,1% d'incendiaires adultes au km² par quartier. Les quartiers à forte prévalence d'incendiaires adultes sont surtout :

- Saint-Roch (0,4%) ;

(4) Le rapport du nombre d'incendiaires juvéniles par quartier au nombre de jeunes en général habitant le quartier devait être enrichi d'une donnée qui tient compte de la superficie des quartiers d'origine de ces jeunes (afin de considérer l'environnement urbain). Nous avons donc rendu ce rapport proportionnel à la superficie des quartiers en km².

- Champlain (0,3%) ;
- Saint-Jean-Baptiste (0,2%).

3° On retrouve en moyenne 0,3% d'incendiaires adultes et juvéniles au km² par quartier. Les quartiers à forte prévalence d'incendiaires adultes et juvéniles sont surtout :

- Saint-Roch (0,65%) ;
- Saint-Sauveur (0,49%) ;
- Vieux Limoilou (0,38%) ;
- Duberger (0,36%).

548

L'incendiaire juvénile agit dans 75% des cas dans le quartier où il habite. D'après notre étude reposant sur les incendiaires identifiés de 1978 à 1988, Saint-Roch puis Saint-Sauveur sont les quartiers comportant le plus de risques. Le tableau 8 nous le démontre.

5.2 Les facteurs urbains incitatifs

Notre recherche s'est basée ici sur la correspondance entre des indices théoriques prédictifs d'incendiat et le taux réel d'incendiat juvénile par quartier.

Ceci nous a amenés à vérifier dans quelle mesure certains facteurs urbains favorisent l'incendiat juvénile.

Nous en retenons trois :

- la trame urbaine ;
- les conditions démographiques ;
- le profil socio-économique.

5.2.1 La trame urbaine

Elle augmente le risque dans des quartiers où une population dense se concentre dans des habitations multifamiliales, où les commerces sont nombreux et où se trouvent des habitations inoccupées.

5.2.2 Les conditions démographiques

Il y a plus de risques de trouver des jeunes incendiaires dans les familles monoparentales mais aussi dans les quartiers où se concentre ce type de ménage. Aussi, les quartiers où il y a un taux élevé de déménagement semblent plus propices au phénomène, de même que les quartiers où il y a une densité élevée d'enfants.

La densité d'enfants par quartier et la transmigration sont des facteurs d'influence mais moins probants.

5.2.3 Le profil socio-économique

Nous constatons que les actes de délinquance en général et l'incendiat en particulier (dans ce dernier cas autant des adultes que des jeunes) sont reliés à la prévalence d'adultes peu scolarisés, non salariés dont les revenus sont faibles. Ainsi, nous avons pu établir un lien entre la validité de ces indicateurs pour certains quartiers, dont Saint-Roch et Saint-Sauveur, où justement existe le taux le plus élevé d'incendiat juvénile (cf. tableau 8). Nous y observons, par ordre d'importance décroissante :

- de la pauvreté socio-économique ;
- un environnement urbain détérioré ;
- de mauvaises conditions démographiques.

Ces trois facteurs favorisent donc, à divers degrés, les tendances incendiaires des jeunes.

6. Prévenir est possible

6.1 Recommandations

Il serait adéquat et nécessaire qu'un comité soit créé par un organisme privé ou public, provincial ou fédéral pour superviser et planifier la lutte contre l'incendie d'origine juvénile.

Ses objectifs

- 1° Soutenir et coordonner les efforts déployés par les divers corps d'intervention.
- 2° Établir un fichier central pour rassembler l'information disponible sur ce phénomène.
- 3° Raffiner et standardiser la terminologie et les méthodes de cueillette de données.
- 4° Sensibiliser le public à une détection préventive.
- 5° Établir des relations avec nos voisins américains qui développent déjà depuis plusieurs années des moyens efficaces.
- 6° Procéder à une éducation du public par les médias.

- 7° Impliquer tous les intervenants des réseaux et hors réseaux susceptibles de travailler à cette entreprise.

Ses moyens

A. La recherche

Entreprendre de nouvelles recherches et comprendre davantage comment certains facteurs de l'environnement urbain favorisent l'incendiat juvénile.

550 B. L'expérimentation d'un programme de prévention et d'intervention évalué

- 1° Poursuivre et étendre à d'autres régions l'application adaptée du programme de prévention entrepris par le service AJI.
- 2° Poursuivre le programme et le perfectionner.

6.2 Questions d'études ultérieures

- 1° Les facteurs qui déterminent le comportement des incendiaires juvéniles sont-ils les mêmes que ceux qui engendrent la délinquance ?
- 2° Les activités incendiaires d'un enfant sont-elles parallèles à d'autres actes de délinquance ?
- 3° Quelle est la proportion réelle des jeunes qui ont des activités incendiaires comportant des risques ? Quelle est la proportion réelle de ceux qui causent un incendie ?
- 4° À long terme, des législations seront-elles nécessaires pour sensibiliser le public et contrôler ce phénomène ?
- 5° Les adultes impliqués dans des incendies d'origine volontaire ont-ils été des jeunes incendiaires ?
- 6° Un programme de prévention adéquat peut-il dépister des jeunes qui, sans aide, deviendraient des incendiaires adultes ?
- 7° Y a-t-il plus de jeunes qu'auparavant impliqués dans des événements d'incendiat, ou est-ce notre seuil de tolérance qui est différent à cet égard ou la qualité de l'information ?

8° Dans quelle mesure le phénomène est-il semblable dans d'autres villes du Québec et du Canada ?

La forme et l'ampleur actuelle de l'information disponible sur les événements d'incendiat juvénile au Commissariat des incendies de la ville de Québec suffisent pour émettre un signal d'alarme et démontrer l'urgence d'une concertation collective.

6.3 La concertation, une nécessité

Le geste des enfants impliqués dans des événements d'incendiat mobilise des services publics et suscite des pertes humaines et matérielles que chaque citoyen paie de ses impôts et de ses primes d'assurance.

551

Mais de multiples facteurs déterminent les comportements humains, comme l'incendiat juvénile.

La compréhension et le contrôle de ce problème supposent autant d'approches professionnelles possibles que de facteurs interreliés à étudier. L'application isolée de mesures correctives ou préventives par différents corps (assureurs, policiers, pompiers, travailleurs sociaux, éducateurs) ne seront efficaces et durables que par une coordination harmonieuse des efforts et des intérêts respectifs, mais c'est un premier pas.

Si le geste incendiaire de l'enfant nous lance un signe, nous tend une perche, il nous faut la saisir, le rejoindre et protéger son environnement. L'enfant lui-même serait alors le meilleur agent de prévention. Si nous lui donnons la place, l'importance et la responsabilité qui lui revient dans la lutte collective contre l'incendie d'origine juvénile, c'est lui qui apportera les éléments essentiels à la solution du problème. C'est pourquoi il est urgent d'établir ce contact en finançant et en multipliant des initiatives comme l'*Aide aux jeunes incendiaires* (AJI).

Conclusion

Il est évident que le document complet de notre étude apporte plus de précisions, plus d'exemples, plus de chiffres qui cernent les facteurs qui entourent le phénomène de l'incendiat juvénile.

Nous croyons fermement qu'une telle recherche, surtout si nous lui donnons suite, sera utile à l'industrie de l'assurance. Elle

permettra d'identifier les causes de l'incendiat juvénile, d'évaluer les risques qu'il engendre et d'établir une tarification adéquate en connaissance de cause.

L'objectif, d'endiguer l'incendiat juvénile qui nous coûte cher inutilement, sera bien sûr atteint par une plus large connaissance du phénomène, mais aussi par une prévention efficace, préoccupation de tout assureur.

552 **Marie de l'Incarnation, par Françoise Deray-Pineau, chez Laffont, Paris**

Voilà un livre consacré à l'Ursuline qui a créé et développé la communauté des Ursulines en Nouvelle-France, au début du XVII^e siècle. Quelle femme remarquable que nous présente fort bien l'auteur, même si son livre est assez curieusement composé et écrit. Ce n'est pas la femme pieuse, confite en bonnes pensées et en patenôtres, que nous décrit l'auteur mais celle qui crée, se bat contre l'adversité, le froid, la faim même au début. Elle installe ses gens sur ce cap Diamant où, au début, elle habite avec ses compagnes, dont deux sont de grandes dames de Paris. C'est la misère qui les attend, mais rapidement, malgré le feu qui détruit l'établissement qu'elle vient à peine de faire construire, malgré toutes les difficultés qui se présentent, soeur Marie tient le coup et reste à Québec où elle meurt ; son corps sera conservé pieusement chez les Ursulines.

On s'incline avec respect devant de pareils mérites, même si la manière dont ils sont présentés n'est pas la meilleure.

Peut-être faut-il, pour présenter de façon humaine un pareil personnage, non pas un historien de métier, mais un écrivain de bonne foi et enthousiaste comme l'est l'auteur.